

sance du regard ethnographique et l'indispensable analyse politique d'un mouvement écartelé entre le mythe d'une reconnaissance «irlandaise» au sein d'une grande Europe allemande et un combat de gauche, depuis longtemps influencé par le communisme et la stature régionale, bientôt nationale, de Marcel Cachin. Le livre essaie de faire la part du feu entre les membres d'une famille tragiquement éclatée : régionalistes, nationalistes, séparatistes, vichistes, voire provincialistes et, de l'autre côté, résistants. La fidélité à la Bretagne sent alors le soufre. Les Seiz Breur ne peuvent y résister, jusqu'à l'éviction de Creston en 1944, épilogue d'un rêve dont les affrontements fratricides s'achèvent dans la confusion. Mais, en rappelant que les enquêtes sur le folklore, sur l'artisanat, sur l'architecture rurale, sur l'ethnographie, furent le creuset de la muséographie bretonne actuelle, l'exposition raccroche les Seiz Breur à la trame du patrimoine, faisant d'eux les acteurs objectifs et les annonciateurs lointains d'une clarification débarrassant pour toujours la Bretagne de ses «inhibitions». D'où les deux conclusions du catalogue : mise en perspective historique, très claire, de Michel Denis (sur les comportements contrastés des Seiz Breur et les responsabilités respectives des artistes et des politiques dans la marche vers l'échec) et catalogue de références artistiques européennes entre 1900 et 1940, établi par René Le Bihan, utile – surtout pour le lecteur non spécialiste – bien qu'un peu rapide.

Le tout est complété par de brèves notices biographiques, une bibliographie raisonnable, un index. Muni de ces outils, certes pesants pour l'édition, mais indispensables pour la recherche future (comme le dit Yann-Ber Piriou, un «gros travail de réflexion critique reste à faire» sur la période pour dégager le terrain et l'on espère que l'Université continuera de s'y atteler), il n'est pas douteux que ce catalogue et cette exposition feront date, comme un jalon attesté dans l'effort accompli par la Bretagne pour réévaluer plus sereinement son passé et s'engager, par l'entremise d'un vrai rééquilibrage, vers un avenir accueillant pour les modernités, sûr de ses ancrages et donc dégagé de toute dérive identitaire

Jean-Yves ANDRIEUX

Frédérique JOANNIC-SETA, *Le bagne de Brest. Naissance d'une institution carcérale au siècle des Lumières*. Rennes, PUR, 2000, 360p.

Cet ouvrage, limité à la seconde moitié du XVIII^e siècle, Révolution comprise, s'inscrit dans la chronologie d'un moment bien particulier de l'histoire des châtiments, celui qui, entre l'époque des galères, «théâtre des supplices à ciel ouvert» selon l'expression du préfacier André Zysberg, et le renfermement des prisons, conçoit le bagne comme un espace de puni-

tion qui reste ouvert sur son environnement. Il s'appuie essentiellement sur trois grands dépôts d'archives : les Archives de la Marine (Archives nationales), celles du Service historique de la Marine de Vincennes et du Service historique de la Marine de Brest ; il a eu également recours aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (fonds de l'intendance) et du Finistère, ainsi qu'aux Archives municipales de Brest et à quelques autres dépôts parisiens. Ces sources sont toujours maniées avec précision et rigueur, et avec une claire conscience de leurs apports et de leurs limites, toujours précisées pour chaque question. La bibliographie est très nourrie, trop sans doute : elle inclut de manière à notre sens un peu excessive des références plus journalistiques qu'érudites et, surtout, des ouvrages de référence qui font partie de l'historiographie classique de la délinquance et de la violence, mais n'ont pas été vraiment directement utiles pour ce travail.

Il s'agit là, sans doute, d'une prudence excessive liée à l'origine universitaire d'un ouvrage par ailleurs passionnant. Le style est clair, avec parfois des bonheurs d'expression qui rendent la lecture constamment agréable, y compris dans ses quelques longueurs ou développements disproportionnés (était-il par exemple nécessaire de consacrer 5 ou 6 pages à la vie et l'œuvre de Choquet de Lindu, là où auraient suffi les 4 pages suivantes qui concernent la construction du bagne ?). On sera un peu plus critique sur certains graphiques, où on omet de préciser que les données sont représentées en pourcentage. Les trois premiers des 14 chapitres, sont consacrés au déménagement des premiers galériens et à leur arrivée à Brest, les trois suivants aux structures matérielles, institutionnelles et à l'encadrement du bagne. Après un chapitre de transition centré sur l'évolution de l'institution durant la période révolutionnaire, vient la description de la société pénale - composition sociologique, situation matérielle et morale, conditions de travail, relations avec la ville, modes de sortie. Ce plan, bien articulé dans ses grandes lignes, surprend parfois, dans le détail, par son caractère composite : ainsi le chapitre X juxtapose, sous le titre « la moralité » des pages sur les loisirs, la religion, les femmes, les délits commis dans le cadre du bagne ; le chapitre XIV consacré à la sortie du bagne fait se suivre des pages sur la mortalité des bagnards, qui appellent en toute logique des développements médicaux, et d'autres sur les évasions ou les libérations, où il s'agit de police et d'administration.

L'histoire du bagne de Brest commence en mai 1749 avec l'arrivée d'un petit millier de forçats venus de Marseille, où le corps des galères était installé depuis 1665. Ce transfert est l'application de l'ordonnance de 1748, qui vise à organiser la vie des forçats à terre, dans le cadre de l'arsenal de Brest, qui s'impose par son importance défensive et stratégique. Le travail à la rame restait prévu, mais les deux galères construites à Brest en 1750, inadaptées à la navigation sur l'Océan, se borneront à quelques

exercices avant d'être détruites après la guerre de Sept Ans ; les galériens seront une dernière fois utilisés sur des bateaux en 1797 pour une expédition sur les côtes anglaises qui échouera piteusement après deux jours de débarquement. Le transfert, laborieux, par le canal du Midi et Bordeaux, oblige à deux ruptures de charge et dure plus d'un mois : il laisse en chemin 76 morts, tandis que 423 autres sont malades d'épidémies. L'ouvrage consacre des pages très concrètes et précises à l'organisation de la chaîne et des chaînons adventices qui, ensuite, amènent les forçats à Brest : organisation très bien huilée, complexe, aux nombreux acteurs – entrepreneurs, fournisseurs, gardes, etc... du procureur général du Parlement de Paris à l'intendant de la Marine du port de Brest, sans compter la population dont le concours est requis sur le trajet, immuable, de la chaîne. C'est à l'arrivée à Brest que le condamné est littéralement dépersonnalisé, ferré à la cheville et accouplé, réduit à un matricule, dont les registres notent très précisément le signalement, la profession, l'âge, l'origine géographique, et les motifs et la durée de la condamnation. La Révolution provoquera d'ailleurs une certaine désorganisation administrative liée à l'inexpérience ou au laisser-aller des nouveaux tribunaux, qui se marque aussi sur place dans le nombre, plus important, des évasions, qui restent cependant très rares.

La même précision caractérise les deux chapitres consacrés à la hiérarchie administrative. On trouve à sa tête l'intendant de la Marine, et plus concrètement et quotidiennement le commissaire des chiourmes dont le logis n'est séparé du bagne que par une cour, et le monde également hiérarchisé des surveillants, dont l'échelon inférieur – celui des pertuisaniers – est aux deux tiers composé de Bretons, originaires surtout des diocèses de Saint-Pol et de Tréguier. Cette main-d'œuvre, engagée en principe pour trois ans, pose d'ailleurs elle-même de nombreux problèmes : 46% seulement des pertuisaniers obtiennent leur congé régulier, dont 24% avant la fin de leurs 3 ans ; 27% désertent. Ils peuvent, en fonction de leurs tâches spécifiques auprès des forçats, augmenter leur pécule sur leur dos, soit de manière légale, soit par la ruse ou la violence (dont ils peuvent être eux-mêmes victimes), soit enfin en marchandant leur indulgence, leurs négligences ou leur complicité, en recelant par exemple des effets volés par les forçats. Car le bagne est un monde de violence entre les forçats, comme entre eux et leurs gardes, un monde de transgression.

Il abrite en moyenne et en permanence 2 300 forçats de 1755 au début années 1770 ; les effectifs grimpent au-delà de 3 000 au moment de la guerre d'Amérique, en raison des besoins de main-d'œuvre de la Marine, alors qu'ils diminuent ailleurs. Ils fléchissent au contraire de 1787 à l'an II en raison d'un adoucissement des pénalités et de la libération dès les débuts de la Révolution de certaines catégories telles que les faux-sauviers ; mais ils accueillent après l'an IV des Vendéens et des chouans, qui

font remonter cette fois le nombre des condamnés. Cette population est étudiée dans ses caractéristiques démographiques – près de 55% ont moins de 30 ans, et même au-dessus de cet âge un taux de célibat élevé – sociologique – mettant en évidence un pourcentage de forçats issu de l'artisanat et du commerce très rarement inférieur à 25%. Cinq à sept pour cent des bagnards sous l'Ancien Régime, un peu plus durant la Révolution ont été condamnés pour des crimes de sang : la plupart sont à Brest pour des vols et, pour un tiers d'entre eux avant 1789, sous l'accusation de contrebande, faux-saunage ou délits forestiers. Le changement de la législation, le réexamen des dossiers à la lumière du nouveau code pénal ôtent beaucoup de son sens à la juxtaposition dans un même tableau (p. 182) de données en pourcentage concernant respectivement l'Ancien Régime et la Révolution, alors que des chiffres absolus auraient permis des comparaisons terme à terme. On peut aussi regretter que cette sociologie des bagnards n'ait pas été au moins brièvement rapprochée de données plus générales sur la délinquance, ou même sur la population et la société française de la fin de l'Ancien Régime.

D'excellentes pages décrivent les conditions matérielles de la vie des forçats, régime alimentaire, couchage par groupes de vingt, tête bêche, sur des banquettes de 15 pieds carrés, mais avec au moins l'avantage d'un abri en dur, que Toulon ne connaîtra qu'en 1782. En somme le meilleur des bagnes de l'époque, où pourtant meurent en année ordinaire 3 à 5% de ces jeunes hommes, et bien davantage en cas d'épidémie ou en 1782 où la charge de travail exigée par la guerre d'Amérique en fait périr près de 10%. Car ces hommes travaillent au service de la marine, du port, de l'arsenal, mais dans des conditions de fatigue inégales qui pénalisent les individus sans qualification., surtout paysans. Les forçats ouvriers spécialisés, dont le nombre varie selon les besoins de l'arsenal – il culmine avec la guerre d'Amérique – sont davantage protégés. D'autres sont prêtés à des entrepreneurs travaillant pour la Marine. Le rendement est très faible, mais cette main-d'œuvre qu'il faut en tout état de cause entretenir est toujours moins payée que les journaliers libres du même métier, et donc de plus en plus demandée. Le bagne est en fait une coûteuse machine à punir : en 1782, le coût annuel moyen d'un condamné se monte à 275 livres, non compris la rémunération qu'il peut gagner dans un des ateliers ; soit le même prix qu'un journalier, mais qu'on ne peut licencier !

Le bagne n'est nullement un lieu fermé sur lui-même. Des forçats, en petit nombre, sont employés en ville – ce qui permet à l'administration de ne pas avoir à les nourrir – par des particuliers qui les ramènent chaque soir et sont responsables d'eux. Quelques autres sont au service de la communauté de ville et participent par exemple à l'aménagement du cours Dajot à partir de 1769 ; ils sont très largement employés lors de l'épidémie de 1757-1758, qui provoque dans leurs rangs plus de 500 morts et plus de

800 malades. Des femmes de forçats viennent clandestinement en ville – la Révolution les y autorisera – et récupèrent une partie du pécule. Les contacts avec les prostituées sont possibles, avec la complicité d'un responsable. Par ailleurs, les forçats vendent dans les baraques installées dans la cour même du bagne les objets qu'ils ont réalisés, ou qui proviennent de vols ou de recels. Ces occupations lucratives provoquent des accusations de concurrence déloyale venant surtout de la communauté des cordonniers de la ville, car ce métier est de loin le plus représenté parmi les bagnards. Au total, cependant, la ville et la région tirent profit de ce marché important de consommation que constitue une population de plus de 2 000 bagnards et de 300 employés et surveillants.

Autour du chapitre central, consacré aux évolutions de l'institution à l'époque révolutionnaire apparaît à plusieurs reprises le thème de la prison des Lumières, qui met l'accent sur la valeur de rachat de la peine, qui doit prévoir la réinsertion dans la société. Louis XVI allait dans ce sens en décidant en 1783 de séparer les forçats en plusieurs catégories, de façon à isoler les irrécupérables, qui seuls auraient été employés «à la fatigue». Mais cette réforme n'a pas été appliquée, en raison de considérations économiques – le faible coût «salarial» de cette main-d'œuvre – et sécuritaires – on avait l'habitude d'accoupler un condamné à temps qui risquait la perpétuité en cas de tentative d'évasion à un condamné à perpétuité qui n'avait pas grand chose à perdre. Les réformes révolutionnaires voulaient remplacer le bagne par les travaux forcés et répartir les condamnés dans tout le pays, ce qui aurait été plus exemplaire et aurait mis leur force de travail au service de tous et non de la seule Marine. Elles n'ont guère eu, concrètement, plus de succès : la Marine, ayant seule en ce domaine les structures, les logements et l'expérience, a de fait récupéré les hommes. Ces débats théoriques autour de la nature et de la valeur de la peine, de la place du bagne dans la suite des modes de répression auraient mérité d'être brièvement repris pour étoffer une conclusion un peu sèche. On ne boudera pas pour autant le plaisir qu'on trouve dans ce livre concret, précis, documenté et de surcroît agréable à lire, qui apporte une contribution importante à l'histoire de Brest comme à celle des institutions pénitentiaires.

Jean QUÉNIART

Ronan CALVEZ, *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*. Rennes, PUR, 2000, 330 p.

Le «Mouvement breton», ou Emsav, au xx^e siècle, a fait l'objet de nombreuses études sous son aspect politique, depuis celle d'Alain Deniel jusqu'à l'ouvrage récent de Kristian Hamon (*Les nationalistes bretons*